

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| | adre réservé à l'autorité envi | ronnementale | |
|--|---|---------------------|---|
| Date de réception : | Dossier complet le : | | N° d'enregistrement : |
| | 1. Intitulé du proje | et | |
| Restructuration d'un entrepôt. | | | |
| 2 Identification du | ı (au des) maître(s) d'ouvrage | ou du (ou doc) | n Allianania (n) |
| 2.1 Personne physique | (on ges) mame(s) a outrage | ou do (ou des) | pelinormate(s) |
| Nom | Prénom | | |
| 2.2 Personne morale | 7 CHOIT | | |
| Dénomination ou raison sociale | C.E.E. ROBERT SCHISLER | | |
| | Monsieur SCHISLER David | | |
| Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale | Worlded Schister David | | |
| RCS / SIRET 6 2 7 1 2 0 1 | 1 6 0 0 0 1 7 F | orme juridique | 5A5 |
| | | | |
| Joigne | ez à votre demande l'anne | xe obligatoire | n°1 |
| 3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec | zu des seuils et critères annex dimensionnement correspond | | 22-2 du code de l'environnement et |
| N° de catégorie et sous-catégorie | | | seulls et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
| 39) Travaux, constructions et opérations d'aménagement. | | e ou une emprise | ace de plancher au sens de l'article R. è au sol au sens de l'article R.* 420-1 du 10 000 m². |
| | 4. Caractéristiques générale | es du projet | |
| Doivent être annexées au présent formu | laire les plèces énoncées à la | rubrique 8.1 du | formulaire |
| 4.1 Nature du projet, y compris les évent | | | |
| Le projet consiste à la restructuration d'un des Justices" - 79100 THOUARS. | entrepôt dans la perspective d' | 'une activité logi: | stique situé Zone Artisanale "La Motte |
| Sur un foncier de 157 365 m². | | | |
| Il comprend : * La démolition partielle de l'entrepôt. * La reconstruction des cellules 2 et 3 (stoc | kage des produits finis) et de la | cellule 1 en part | le (zone palettes vides). |
| | | | |

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

| 4.2 Objectifs du projet |
|---|
| L'objectif du projet est de regrouper les différents sites de stockage se trouvant à l'extérieur de l'entreprise C.E.E. Et donc de réintégrer les dépôts de stockage extérieur à l'entreprise C.E.E. afin de diminuer les ruptures de charge et donc l'impact carbonne des transferts entre les différents sites de stockage. |
| 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase fravaux |
| |
| * Démolition partielle d'une partie de l'entrepôt. |
| * Reconstruction des cellules avec un volume de stockage plus important et dans le respect des normes en vigueur. |
| 4.3.2 dans sa phase d'exploitation |
| 1) Dans les parties existantes : |
| * Réception des matières premières se fera par le quai Impasse Jean Devaux. |
| * Stockage des matières premières dans la cellule 4. |
| * Expédition des produits finis au niveau de la cellule 1 (quai de chargement). |
| 2) Dans la partie création faisant l'objet du permis de construire et du dossier cas par cas : |
| * Stockage des produits finis dans les cellules 2 et 3. |
| * Stockage de palettes vides (cellule 1). |
| |

| 4.4 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité environnem Autorisation installation classée. | rative(s) d'autorisation le projet a-t- entale devra être jointe au(x) dossie | il été ou sera-t-il soumis ? er(s) d'autorisation(s). | |
|--|---|--|----------------------|
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du p | rojet et superficie globale de l'opérati | on - préciser les unités de mes | ure utilisées |
| | eurs caractéristiques créé | 157 365 m ² 13 275 m ² 24 497 m ² | Valeur(s) |
| 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation | Coordonnées géographiques ¹ | Long. 0 0 ° 12 ' 0 2 " 40 Lat. | 46°59'55" <u>1</u> N |
| Zone artisanale " la Motte des Justices" Commune THOUARS (79100) Section ZE - Parcelles n° 208 - 209 - 220 - 292 - 356 - 544 - 545 - 546 - 547 - 548 - 549 - 550 - 551 - 552 - 553 - 554 - 590 - 591 - 793 | Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : | Long ° _ * _ " _ Lat. Long ° _ * _ " _ Lat. | |
| J.7 S'agit-ii d'une modification/extensi 4.7.1 SI oul, cette installation ou | oignez à votre demande les anni on d'une installation ou d'un ouvrag | ne existant ? Oul 🔀 | Non |
| environnementale ? 4.7.2 \$1 out, décrivez sommairement différentes composantes de votre princiquez à quelle date il a été auto | it les projet et | Oul | Non X |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rappracher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire,

| Le projet se situe-t-il : | Oul | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-----|-----|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | | X | |
| En zone de montagne ? | | × | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | X | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | | X | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | | X | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration? | | × | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | | X | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | × | |

| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | | | Ne se trouve pas dans une zone réglementaire du PPRN. |
|--|-----|-------------|---|
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | | X | |
| Dans une zone de répartifion des eaux ? | X | | Bassin hydrographique du Thouet. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | | X | |
| Dans un site inscrit ? | | X | |
| Le projet se situe-1-11, dans ou à proximité : | Oul | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | × | | - FR 521 2006 - Champagne de Méron - FR 540 0439 - Vallée de L'Argenton - FR 541 2014 - Plaine d'Oiron Thénezay |
| D'un site classé ? | | \boxtimes | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Non Oul Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Création d'un bassin de régulation des eaux pluviales et rétention des eaux Est-il excédentaire X d'extinction d'incendie d'un volume de 2000 m3. en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol ? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune. flore, habitats. continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir X un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | | X | |
|-----------|--|---|---|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | | × | |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | × | | Proximité supérieure à 20 m d'entreprise ICPE soumise à autorisation. |
| Risques | Est-il concerné par des risques naturels ? | | X | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ? | | X | |
| | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | | X | |
| Nuisances | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | × | | Source de bruit temporaire en phase chantier (Démolition / terrassement et construction). Transport d'approvisionnement de l'entrepôt. |

| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | | X | |
|-----------|---|-------------|---|---|
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | | | Une source de vibrations temporaires en phase chantier (Démolition / terrassement et construction). |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ? | | X | Gestion de l'éclairage extérieur par détection, |
| | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | | × | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | X | | Le projet engendre des rejets liquides (rubrique 2.1.5.0) de la loi sur l'eau. Un bassin de régulation des eaux pluviales de 2000 m3 sera réalisé et les eaux seront rejetés dans le réseau communal avec un débit de 16/l/s. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | \boxtimes | | Réseau des eaux usées existant, rejeté dans le réseau communal. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | × | | Production de déchets d'emballage (plastique, papiers, bois) triés et évacués vers des filières adaptées). |

| Patrimoine / | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | | X | |
|------------------------------|--|---------|-----------|---|
| Cadre de vie / Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | | × | |
| approuvés | Non X Si oui, décri | vez les | quelles : | |
| | | | | |
| | nces du projet identifi Non X Si oui, décri | | | -elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? |
| | | | | |
| | | | | |

| n | 4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatits notables du projet sur l'environnement au la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joi ne annexe traitant de ces éléments) : | ffets ndre |
|---------|---|---------------|
| Tra | ansformation de l'entrepôt selon les prescriptions de l'arrêté du 11/04/2017. | |
| Mi | se en oeuvre d'un bassin de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux d'extinction d'incendie. | |
| | 7. Auto-évaluation (facultatif) | |
| Au | regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluat vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. | ion |
| | st proposé une dispense de l'évaluation environnementale, le projet représentant une transformation et une qualification In entrepôt existant. | |
| | in entrepôt existant. | |
| d'u | in entrepôt existant. 8. Annexes | |
| d'u | 8. Annexes obligatoires | |
| d'u | 8. Annexes 1 Annexes obligatoires Objet | |
| d'u | 8. Annexes 1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | |
| d'u | 8. Annexes 1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - | |
| 8. | 8. Annexes 1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir | × |
| 8. 1 | B. Annexes 1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 Intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le | × |
| 8. | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'auvrage au pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6°al, b) et c), 7°al, b), 9°al, b), c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° al et b) de l'annexe à l'article R, 122-2 du | X |

| 23/ | | | Objet | | |
|-----------------------|-----------------|-------------------|-----------------|----------------|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | 21.05 | | | | |
| | | 9. En | gagement et si | ignature | |
| e certifie sur l'honi | eur l'exactitue | de des renseigner | nents ci-dessus | X | |
| Fait à Thoua | s | | | le, 20/12/2019 | |
| | | | (W | | |
| | | | | | |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

| Personne ph | ysique | THE PARTY OF THE P | 1 7 1 1 1 1 | | |
|--------------|---------------------------------|--|----------------|-------------|--------|
| Adresse | | | | | |
| Numéro | Extension | Nom de la voie | | | |
| | | | | | |
| Code Postal | Localité | | | Pays | |
| Tél | | | Fax | | |
| Courriel | | @ | | | |
| Personne mo | orale | | - | | 1889.5 |
| Adresse du s | | | | | |
| Numéro | 156 Extensio | Nom de la voie | Avenue Emile Z | ola | |
| | | | | | |
| Code postal | 7 9 1 0 0 Localité THOU | ARS | | Pays FRANCE | |
| Tél | 05.49.68.13.77 | | Fax | | |
| Courriel | | @ | | | |
| Personne ha | bilitée à foumir des renseianem | ents sur la présent | e demande | | |
| Nom | SCHISLER | | Prénom Davi | d | |
| Qualité | Président | | | | |
| Tél | 05 49.68.13.77 | | Fax | | |
| Courriel | | @ | | | |

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

ANNEXE – Compléments

5 -Sensibilité environnementale de la zone d'implantation

- Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ?
 - * FR 521 2006 Champagne de Méron à environ 15 Km
 - * FR 540 0439 Vallée de l'Argenton à environ 10 Km
 - * FR 541 2014 Plaine d'Oiron Thénezay à environ 13 Km

ANNEXE – Compléments

6-Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)

 Note relative aux mesures d'évitements, réduction, et composition des impacts de la reconstruction – construction de l'entrepôt de CEE SCHISLER

JM Blais Environnement

AUDITS - ETUDES - MESURES

DÉCHET BRUIT AIR EAU

NOTE RELATIVE AUX MESURES D'EVITEMENT,
REDUCTION ET COMPENSATION DES IMPACTS
DE LA DECONSTRUCTION - CONSTRUCTION DE
L'ENTREPOT DE CEE R SCHISLER
THOUARS (79)

10, Boulevard Félix Faure 86100 Châtellerault Tél. 05.49.20.49.51 Fax 05.49.23.21.23

http://www.blais-environnement.fr

e-mail: bureau-d-etudes@blais-environnement.fr

SARL au capital de 13 720 € RCS Poitiers 392 172 995 – Siret 392 172 995 000 20 – APE 742 C ____ Les plans des réseaux de l'installation sont présentés en annexe, comme suit :

- annexe 1 : plan de masse assainissement du site ; réseau d'eaux pluviales à créer, réseau d'eaux pluviales existant, réseau d'eaux pluviales de toiture à créer, réseau d'eaux pluviales de toiture existant, réseau d'eaux pluviales de voirie à créer, réseau d'eaux pluviales de voirie existant, réseau d'eaux usées à créer, réseau d'eaux usées existant, réseau d'eaux vannes à créer, réseau d'eaux vannes existant, réseau d'adduction en eau potable à créer, réseau d'adduction en eau potable existant, réseau RIA à créer, réseau RIA existant ;
- annexe 2 : plan de masse : défense incendie ;
- annexe 3 : plan de masse électricité et courants faibles ;
- annexe 4 : plan rez-de-chaussée désenfumage.

Le tableau suivant présente une synthèse des impacts environnementaux du projet, ainsi que des mesures mises en œuvre pour éviter, réduire et compenser ces impacts.

| Type d'impact | Commentaires | | | | | | | | |
|------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Impact | En phase déconstruction-reconstruction | | | | | | | | |
| sur l'eau | La déconstruction sera l'objet d'un lot démolition de la construction. La prestation sera confiée à u entreprise spécialisée, agissant dans le cadre d'un contrat de travaux de dépollution. | | | | | | | | |
| | - Consommatio | n d'eau : | | | | | | | |
| | | impact limité, au vu de la faible consommation d'eau dans les cellules en construction, limitée à des usages domestiques ; | | | | | | | |
| | 1 | construction en poteaux béton et charpente lamellé collé et voiles préfabriqués en béton formant par empilage les murs coupe-feu, peu consommatrice d'eau ; Idem pour le mur coupe-feu de la cellule 4 construit en plaques de plâtre sur ossature métallique. Construction des murs et toiture en bardage métallique isolé ; | | | | | | | |
| | 0 9 | seules les fondations seront en filière humide ; | | | | | | | |
| | - eaux usées : | | | | | | | | |
| | | connexion des baraquements de chantier au réseau eaux usées ou en fosse étanche ; | | | | | | | |
| | | création de bacs de collecte et de recueil des laitances des eaux de lavage des outils et toupies de béton ; | | | | | | | |
| | - eaux pluviales | 3 : | | | | | | | |
| | | connexion des existants sur le réseau EP comme actuellement, jusqu'à la transformation des installations et des réseaux. | | | | | | | |
| | En phase exploitat | <u>tion</u> | | | | | | | |
| | - Consommatio | n d'eau : | | | | | | | |
| | | consommation d'eau estimée à l'usage des sanitaires pour le personnel (consommation estimée à 30 L/j, 260 jours/an, pour 40 personnes) : 312 m³/an ; | | | | | | | |

| Février 2020 | Note environnementale - dossier cas par cas |
|-------------------------------------|--|
| | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement |
| JM Blais Environnement [©] | CEE R. SCHISLER |

Type d'impact

Commentaires

- Rejets d'eaux usées :
 - impact limité, cf ci-dessus (faible consommation), 5,7 EQH (Equivalents Habitants). Base de calcul: 1 EQH =54,75 m³/an;
 - connexion au réseau EU existant du site ;
 - traitement final des eaux usées au niveau de la station d'épuration de Thouars ;
 - absence de convention de rejet du site, en l'absence d'eaux usées non domestiques;
- Rejets d'eaux pluviales :
 - collecte séparée des eaux de toiture et des eaux de voiries ;

Les surfaces de l'installation sont distribuées comme suit :

| Zones | Surfaces en m ² | Coefficient de ruissellement | Surface active (m²) |
|----------------------|----------------------------|------------------------------|---------------------|
| Voirie nord | 9 100 | | |
| Voirie ouest et sud | 15 932,50 | | |
| Voirie est | 2 700,50 | | |
| Sous total voirie | 27 733 | 0,95 | 26 346 |
| Entrepôt | 24398 | | |
| Local sprinklage | 93 | | |
| Sous total bâtiments | 24 491 | 0,95 | 23 266 |
| Total imperméabilisé | 52 224 | | |
| Espaces verts | 1 263 | 0,15 | 190 |
| Total Parcelle | 53 487 | | 49 802 |

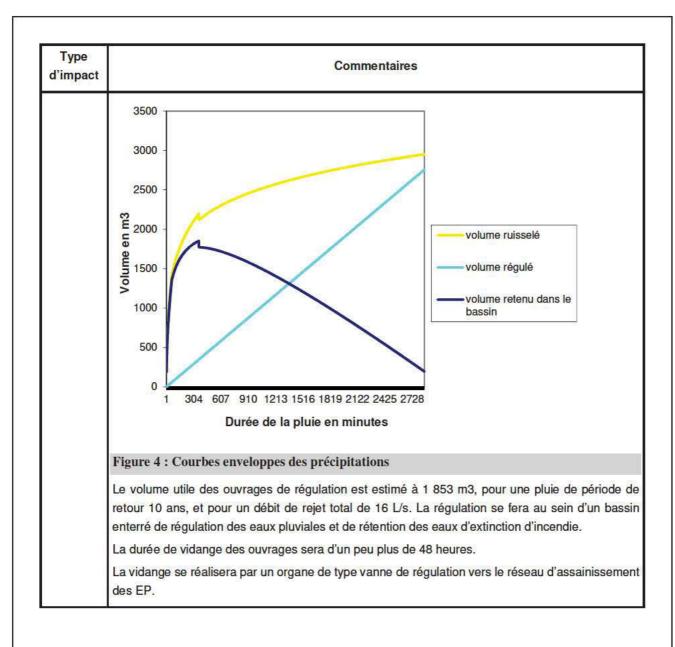
rejet des eaux pluviales de toitures et de voiries dans le bassin de régulation enterré, dont l'exutoire est le réseau d'assainissement des eaux pluviales de la rue Jean Devaux. Cet ouvrage a été dimensionné comme suit :

Le dimensionnement du bassin enterré de régulation a été réalisé par la méthode des pluies.

- Le volume d'eau maximal à stocker correspond à la différence maximale entre le volume d'eau reçu par le bassin, correspondant au volume d'eau ruisselé sur le site, et le volume d'eau évacué vers le réseau public.
- Le dimensionnement des ouvrages a été réalisé pour une pluie de durée de retour de 10 ans, conformément aux dispositions du SDAGE Loire Bretagne.
- Le coefficient de ruissellement moyen des aires drainées vers le stockage enterré est de 0,93.

Le débit de fuite du bassin de régulation enterré est égal à 3 L/s/ha drainé, soit 16,04 L/s (surface drainée de 53 487 m²).

Les courbes enveloppes des précipitations sont les suivantes :



| Type d'impact | Commentaires | | | |
|---|--|-----------------------|---------------------------|--|
| | - Traitement des eaux de voiries par deux débourbeurs-séparateurs à hydrocarbures (DSI nouveau DSHC, installé à l'est de l'installation, est dimensionné selon la formule de Ca 110 l/s. Le calcul du dimensionnement du DSHC installé à l'Est est présenté ci-dessous | | ormule de Caquot | |
| | Détails / surfaces | | Surface en m ² | |
| | Details / Surfaces | | Thouars | |
| | surface totale emprise du projet (terrain clos) | ST | 18 633,00 | |
| | surface totale non exploitée (espaces verts + bassin d'infiltration) | S _{EV} | 0,00 | |
| | surface totale d'exploitation | STE = ST - SEV | 18 633,00 | |
| | surface totale imperméabilisée | STI | 18 033,00 | |
| | surface totale de ruissellement | STR | 18 633,00 | |
| | Capacité de traitement du séparateur à HC d'après formu Caquot : | ıle superficielle de | | |
| | Q (m³/s) = 1,430 x l ^{0,29} x C ^{1,20} x A ^{0,78} , avec : Capacité de traitement du séparateur à HC | | | |
| | Pente moyenne du terrain | I | 0,01 | |
| | Coefficient de ruissellement (surface imperméabilisée) | С | 0,9 | |
| | Superficie de ruissellement en ha | A | 1,8633 | |
| | Débit décennal | Q (m ³ /s) | 0,539 | |
| | | Q (L/s) 20% du débit | 538,577 | |
| | Capacité du séparateur HC en l/s | décennal | 107,72 | |
| Impact sur les sols | Le dimensionnement du DSHC existant, installé au nord-est du site, est inconnu. En phase déconstruction-reconstruction - étude de pollution des sols : l'installation n'a pas été concernée par une obligation d'étude de pollution des sols ; | | | |
| | tous les sols de l'installation sont étanchés par des enrobés et des bétons. Leur déco partielle se réalisera au brise roche et pelleteuse sans risque de pollution partielle celle de rupture de conduites de fluide hydraulique; | | | |
| - les entreprises disposeront de stockages de produits potentiellement limitée. Une aire étanchée de collecte et tri des déchets de la démolition | | | • | |
| | En phase d'exploitation : | | | |
| | - Impact limité : les produits liquides seront limités en volume et seront conditionnés dans des contenants de faible volume, sur rétention ; | | | |
| | - L'exploitant disposera d'absorbants pour recueil des éventuelles fuites de produits polluants ; | | | |
| | Le bassin de régulation des eaux pluviales peut également être utilisé comme bassin de confinement des pollutions accidentelles, dont les eaux d'extinction d'incendie; | | | |
| | le local atelier de charge est formé d'un dallage étanche permettant le recueil de produits accidentellement épandus; | | | |
| | | ротполо | , | |

| Type d'impact | Commentaires |
|------------------|--|
| Impact | En phase déconstruction-reconstruction |
| sur l'air | Trois diagnostics amiante, plomb et parasites ont été réalisés préalablement à la déconstruction. I y apparaît que le site ne comporte ni plomb, ni parasite. Seule une présence d'amiante dans le dallage béton de la rampe de la cellule 3 a été identifiée. |
| | La dépose de la rampe de la cellule 3 sera réalisée dans les règles de l'art avec un plan de retrai par une entreprise de désamiantage. |
| | Les autres interventions de la démolition se feront par : |
| | sécurisation de la zone de chantier et aménagement d'une aire de stockage provisoire des matériaux/déchets; |
| | - pré-curage des bâtiments (évacuation des encombrants, stockage de matériels divers mobilier,) ; |
| | - déconstruction sélective ou curage (cloisons intérieures, boiseries, appareillages, installations techniques,); |
| | déconstruction manuel et mécanique des superstructures, dallage, infrastructures évacuation des déchets |
| | - broyage et concassage à la pince à béton des éléments à réutiliser ; |
| | - remblaiement des excavations et compactage |
| | Les précautions relatives à la qualité de l'air sont les suivantes : |
| | - isolement et sécurisation de la zone de chantier ; |
| | - zone déchet étanche ; |
| | - déconstruction manuelle ; |
| | - découpe des superstructures, dallage, infrastructures à la pince à béton ; |
| | - arrosage au besoin pour limiter la production de poussières. |
| | La construction en filières sèches occasionnera principalement des transports PL, émetteurs in sit de polluants atmosphériques, conformes aux normes en vigueur. |
| | Le broyage des granulats, a priori in situ, pourra être l'occasion de production de poussières. Le matériels seront conformes aux normes en vigueur. |
| | En phase d'exploitation : |
| | Impact limité en l'absence de matériel de combustion (chaudière) : chauffage électrique de seuls bureaux; |
| | Impact des poussières lié au trafic limité sur le site, les aires de circulation étar imperméabilisées; |
| | Impact global lié au trafic limité en comparaison de la forte fréquentation des axes routier proches du site, et de la vocation industrielle et commerciale du secteur d'implantation; |
| | - Absence d'émissions d'odeurs. |
| | La modification des cellules 1 à 3, par rapport à l'ouvrage initial, n'occasionne aucune modificatio des impacts, dans la mesure où les usages des bâtiments et la configuration des aires extérieure ne sont pas modifiés. |
| Impact | En phase déconstruction-reconstruction |
| sonore | - La déconstruction par pré-curage et déconstruction sélective sera peu bruyante. |
| | - Les activités de broyage des granulats pourront être plus bruyantes, comme les transports pou |

| Février 2020 | Note environnementale - dossier cas par cas | |
|-------------------------------------|--|----------|
| JM Blais Environnement [©] | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement | - 6/10 - |
| JIVI Biais Environmentent | CEE R. SCHISLER | |

| Type d'impact | Commentaires |
|----------------------|---|
| | les enlèvements des matériaux. |
| | - Comme indiqué précédemment, les matériels employés sont conformes aux normes en vigueur et les transports se feront directement vers la rue du Grand Rosé. |
| | En phase d'exploitation : |
| | La réduction des transports de CEE RS, de son site actuel de stockage vers sa nouvelle unité, réduit le kilométrage roulé projeté de 25000 Kms par an, soit environ 500 heures de transport de camion, au bruit particulier de 81 dB(A) normalisé. |
| | En outre : |
| | l'impact lié au trafic est limité sur le site, le bruit étant émis par les seul véhicules en mouvement, le stationnement étant effectué moteur à l'arrêt. Aucun engin frigorifique n'approvisionne le nouvel entrepôt; |
| | l'impact global lié au trafic est limité en comparaison de la forte fréquentation des axes routiers proches du site, et de la vocation industrielle et commerciale du secteur d'implantation, sans voisinage résidentiel. |
| | La modification des cellules, par rapport au site initial, n'occasionne pas de modification notable des impacts précédents, dans la mesure où l'accès au bâtiment n'est pas modifié; approvisionnement par l'impasse Jean Devaux et expédition par la rue Jean Devaux et la rue Jean Rosé. |
| Impact | En phase déconstruction-reconstruction |
| lié à la producti | Un diagnostic déchet a été rédigé en amont de la déconstruction. Celui-ci indique les tonnages suivants de déchets de déconstruction : |
| on de | - 14 147 tonnes de déchets inertes ; |
| déchets | - 1 424 tonnes de déchets non dangereux, non inertes ; |
| | - 12 tonnes de déchets dangereux. |
| | La possibilité de valorisation ou de réemploi, après découpage et broyage, est estimée à 15 560 tonnes, soit 99% de valorisation matière. |
| | Une démarche de chantier propre sera lancée sur le site avec : |
| | la promotion du recyclage des déchets de la démolition. Il est projeté de recycler 3 900 tonnes de matériaux issus de béton. Ces matériaux auront été préalablement concassés et séparés de tous les aciers pouvant s'y trouver. Ces matériaux seront ensuite utilisés en recouvrement du bassin afin de constituer le fond de forme de la voirie lourde en enrobé; |
| | - l'emploi d'un SOGED pour les entreprises contractantes ; |
| | Les matériaux enlevés seront évacués vers les filières agréées, proposées par l'entreprise chargée du lot déconstruction. |
| | En phase d'exploitation : |
| | - impact limité au vu de l'usage du bâtiment : stockage de produits conditionnés ; |
| | - gestion des déchets en collecte sélective ; |
| | - existence d'une aire déchets en bennes de collecte sélective. |
| | existence d'une aire déchets en bennes de collecte sélective. |

| Type d'impact | Commentaires |
|---|--|
| Intégrati on dans l'environ nement | impact prépondérant au vu des dimensions du bâtiment, cf perspectives; implantation au sein d'un secteur à vocation industrielle et commerciale, les bâtiments existants présentant des dimensions analogues à celle du projet; respect des prescriptions du PLU; espaces non bâtis aménagés et entretenus; construction d'un bâtiment présentant les mêmes caractéristiques visuelles que la cellule 4, de manière à créer un ensemble gris harmonieux; absence de stockages extérieurs. |
| Impact lié aux transport s | En phase déconstruction-reconstruction Comme indiqué précédemment, les matériels employés sont conformes aux normes en vigueur et les transports se feront directement vers la rue du Grand Rosé; Le nettoyage de voiries à la charge de l'entreprise de démolition sera indiqué dans le CCTP de la démolition. En phase d'exploitation: La réduction des transports de CEE RS, de son site actuel de stockage vers sa nouvelle unité, réduit le kilométrage roulé projeté de 25000 Kms par an. Impact global lié au trafic limité en comparaison de la forte fréquentation des axes routiers proches du site, et de la vocation industrielle et commerciale du secteur d'implantation; Impact sur les voies de circulation voisines limité, en l'absence de stationnement en dehors de l'emprise de l'installation, et en raison de l'aménagement d'accès sécurisés au site. La modification des cellules, par rapport l'ouvrage initial, n'occasionne aucune modification des impacts précédents, dans la mesure où l'usage du bâtiment et la configuration des aires extérieures |
| Impact sanitaire | En phase déconstruction-reconstruction, les travaux vont prendre en compte les préoccupations de protection de l'environnement et de protection des travailleurs, comme présenté dans les mesures de protection de l'air. En phase d'exploitation: Impact négligeable en l'absence d'émission de polluants traceurs de risques, que ce soit via les eaux (absence d'eaux usées de procédé et eaux pluviales traitées) ou via l'air (absence de rejets atmosphériques). La modification des cellules, par rapport au site initial, n'occasionne aucune modification des impacts sanitaires de l'installation, dans la mesure où l'usage du bâtiment et la configuration des aires extérieures ne sont pas modifiés. |
| Impact sur le climat | En phase déconstruction, cf impact des transports et de la qualité de l'air. En phase d'exploitation: - La réduction des transports de CEE RS, de son site actuel de stockage vers sa nouvelle unité, réduit le kilométrage roulé projeté de 25000 Kms par an, soit environ une économie de 10 000 litres de gasoil par an, et une réduction de 26,5 T de CO ₂ émis dans l'atmosphère par an. - Impact négligeable lié aux opérations de chauffage électrique des locaux; L'exploitation et la modification des cellules occasionnent une réduction de l'impact sur le climat de l'entreprise CEE RS. |

| | Février 2020 | Note environnementale - dossier cas par cas | |
|----|------------------------------------|---|----------|
| JN | M Blais Environnement [©] | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement CEE R. SCHISLER | - 8/10 - |
| | | CEE R. SCHISLER | |

| Type d'impact | Commentaires |
|---|--|
| Impact sur la commod ité du voisinag e | Cf ci-dessus : impact sonore, impact sanitaire et émissions de poussières et d'odeurs. |

Tableau 1: Impacts environnementaux du projet

Le risque principal sur le site, au niveau de l'entrepôt, est un incendie.

Le tableau suivant présente une synthèse des moyens de lutte contre les dangers du projet de déconstruction et construction des cellules 1, 2 et 3.

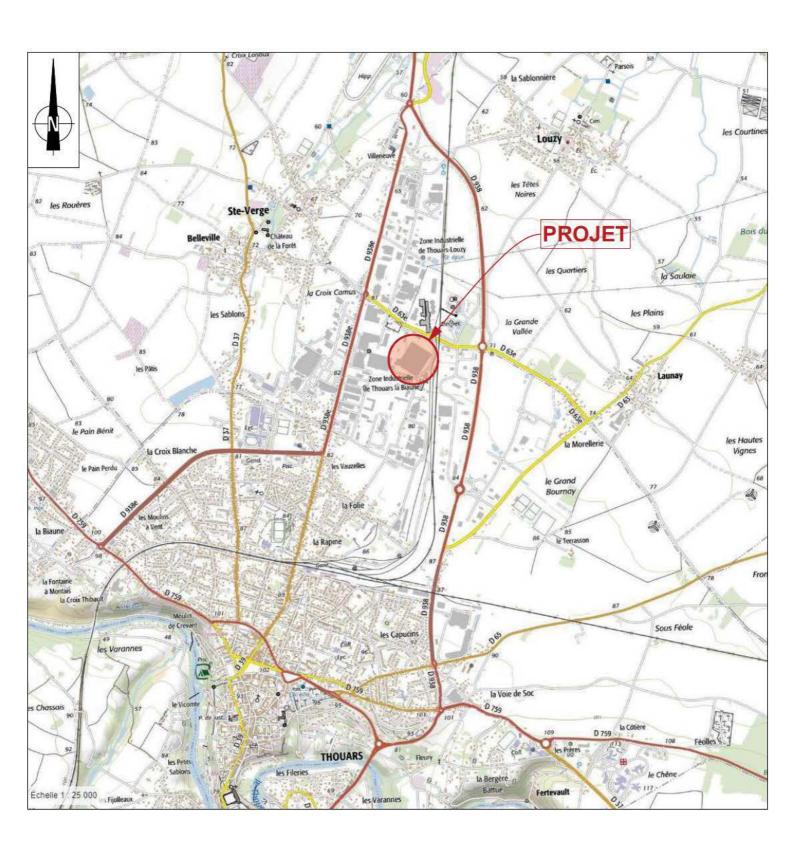
| Danger | Commentaires |
|-------------------------|---|
| Lutte contre l'incendie | - Construction du bâtiment : |
| | o matériaux répondant aux préconisations de l'arrêté du 11/04/2017 (déclaration rubrique 1510) ; |
| | présence de murs et portes coupe-feu 2 heures entre toutes les cellules en construction et la cellule 4 conservée, dépassant de 1 m en toiture et latéralement de 0,5 m; |
| | o présence d'un mur coupe-feu 2 heures entre la cellule 4 et le local de charge d'accumulateurs et les bureaux ; |
| | o construction de murs coupe-feu dans les cellules 2 et 3 le long de la rue Jean Devaux, comme présenté en annexe 11. |
| | - Moyens de lutte contre l'incendie : |
| | Mise en œuvre de RIA en nombre suffisant, cf annexe 7; |
| | o Présence de moyens et d'une réserve incendie, dimensionnés en complément de la capacité des poteaux incendie de la ville, selon la règle D9 ; cf annexes 7 et 12. Le besoin d'eau d'extinction d'incendie est établi à 462 m³/h x 2 heures = 924 m³. Les poteaux incendie disponibles sont PI 158 : 282 m³/h + PI 124 : 148 m³/h = 430 m³/h, auxquels s'ajoute la capacité de la réserve d'eau d'extinction d'incendie propre au site de 350 m³. Le site disposera également d'un réseau de colonnes sèches permettant la distribution d'eau d'extinction d'incendie sur toutes les façades de l'installation ; |
| | Détection: mise en œuvre d'un dispositif de détection incendie par atténuation de la lumière. L'installation sera composée de boîtiers connectées à une centrale incendie assurant la mise en sécurité du site et l'alarme déportée. |

| Février 2020 | Note environnementale - dossier cas par cas |
|-------------------------------------|--|
| | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement |
| JM Blais Environnement [©] | CEE R. SCHISLER |

| Danger | Commentaires |
|--|--|
| | Evacuation des fumées: mise en œuvre de cantons de désenfumage, d'exutoires de fumées et d'amenées d'air, dimensionnés conformément aux préconisations de l'arrêté du 11/04/17; Mise en œuvre d'un exutoire de fumées supplémentaire dans l'atelier de charge d'accumulateurs. |
| Lutte contre l'explosion | Absence de gaz dans le bâtiment ; L'atelier de charge d'accumulateurs contigu à la cellule 4 dispose de détecteurs hydrogène et d'un système d'extraction asservi ; Absence d'autre risque d'explosion dans l'entrepôt. |
| Foudre | Une analyse du risque foudre a été produite, complétée d'une étude technique. Les protections projetées seront mises en œuvre lors de la construction de l'ouvrage. |
| Prévention des pollutions des sols et des masses d'eau | Risque de pollution lié au stockage de produits liquides : ce risque est limité au vu du faible volume des contenants, de l'étanchéité des surfaces et de l'existence d'un bassin de confinement des pollutions accidentelles ; Risque de pollution lié aux eaux d'extinction d'un éventuel incendie limité en raison de la présence du bassin de régulation des eaux pluviales également dimensionné pour la rétention des eaux d'extinction d'incendie à 2 200 m³, selon étude D9 et D9A. La retenue des eaux d'extinction d'incendie dans le bassin de régulation-rétention sera réalisée soit par une vanne de barrage. |
| Intrusion | Accès à l'installation interdit à toute personne non habilitée en dehors des heures d'ouverture avec présence de personnel sur le site. Le bâtiment sera fermé à clé en dehors de ces heures ; Présence d'un dispositif de détection de présence par détecteurs « infrarouge » mis en place au-dessus des portes, connecté à une alarme volumétrique. |
| Accident de la circulation | Vitesse limitée sur le site ; Aménagement sécurisé des accès au site depuis la voie publique ; Absence de stationnement des véhicules en dehors de l'emprise du site. |

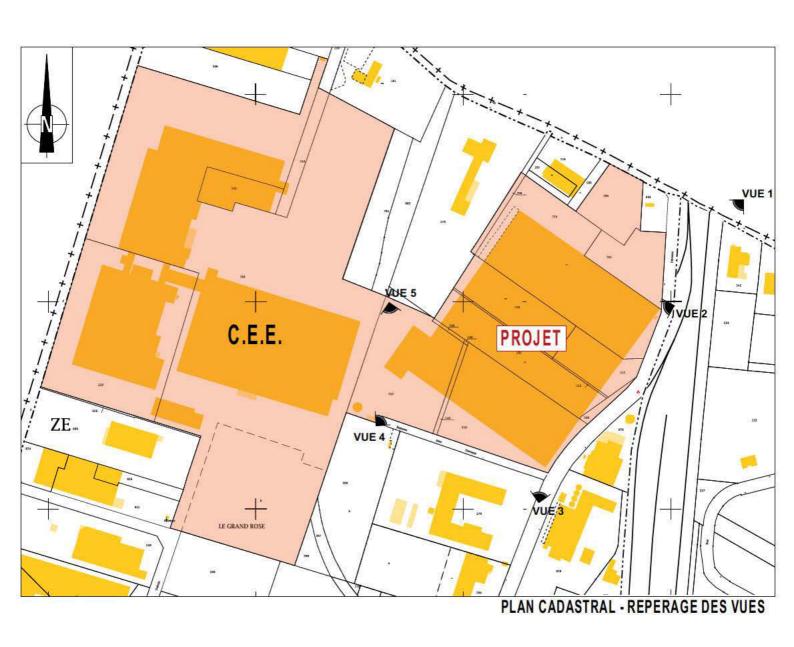
Tableau 2: Moyens de lutte contre les dangers

| Février 2020 | Note environnementale - dossier cas par cas |
|-------------------------------------|--|
| | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement |
| JM Blais Environnement [©] | CEE R. SCHISLER |



SAS au capital de 252 000 euros > RC Niort B 420 861 205 > Code APE: 7112 B

Tel. 05 49 66 05 71> Télécopie 05 49 66 09 42 > e-mail : contact@igc-etudes.fr



Annexe 3 - Plan de repérage des prises de vue

Tel. 05 49 66 05 71> Telécopie 05 49 66 09 42 > e-mail: contact@igc-etudes.fr SAS au capital de 252 000 euros > RC Niori 8 420 861 205 > Code APE: 7112 B





Vue 1





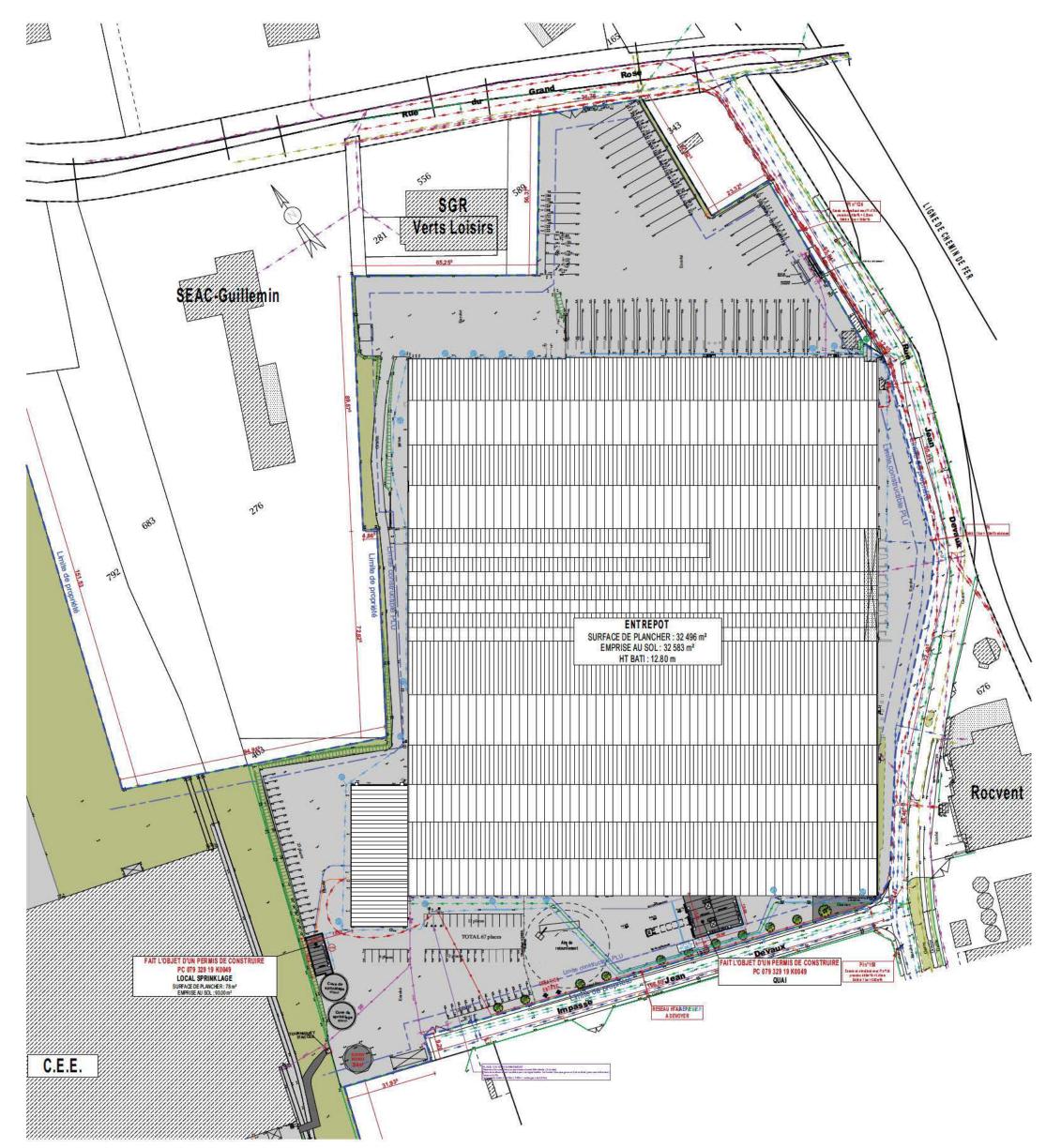
Vue 2



Vue 4

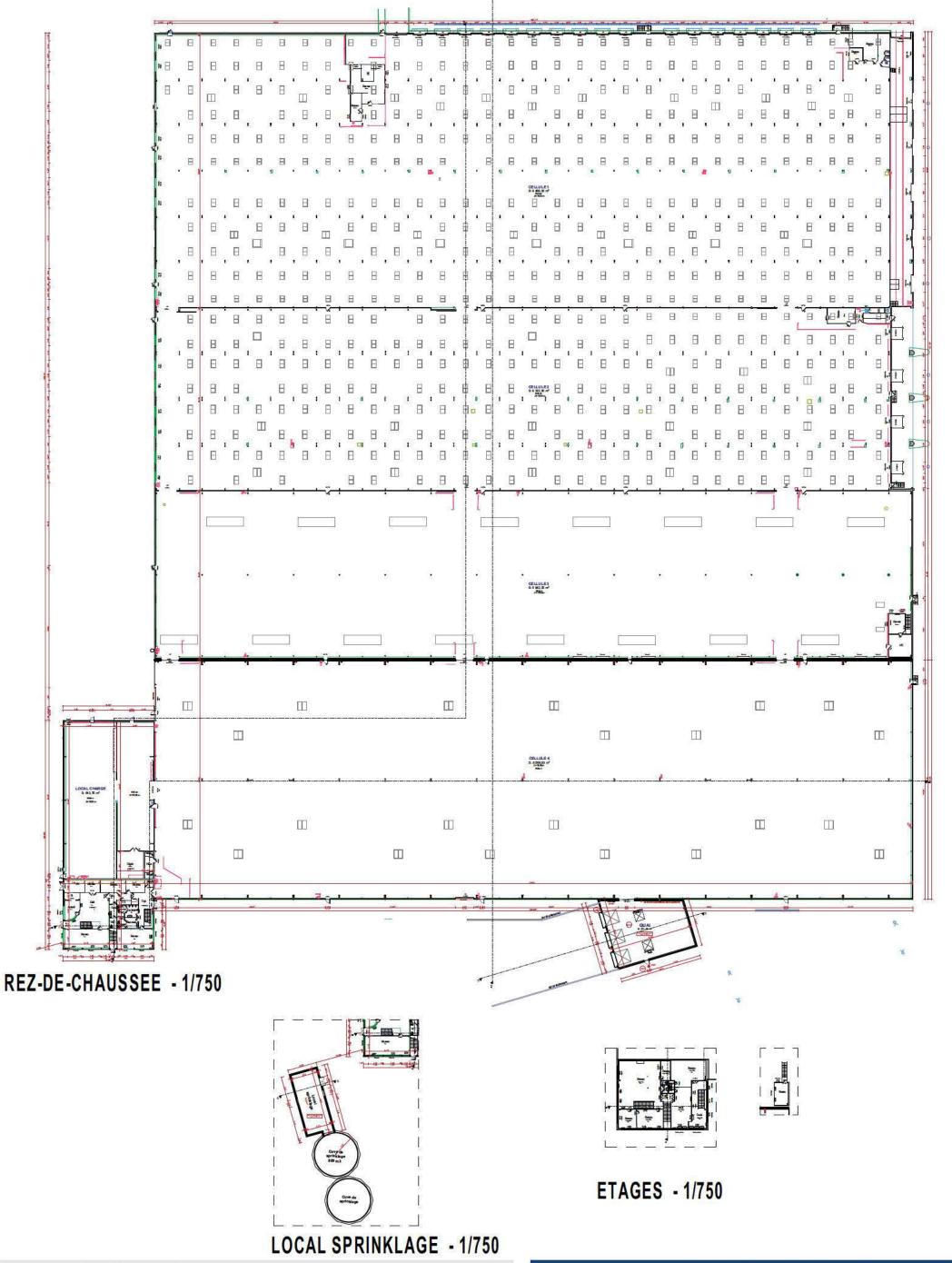


Vue 5



PLAN MASSE - 1/1250





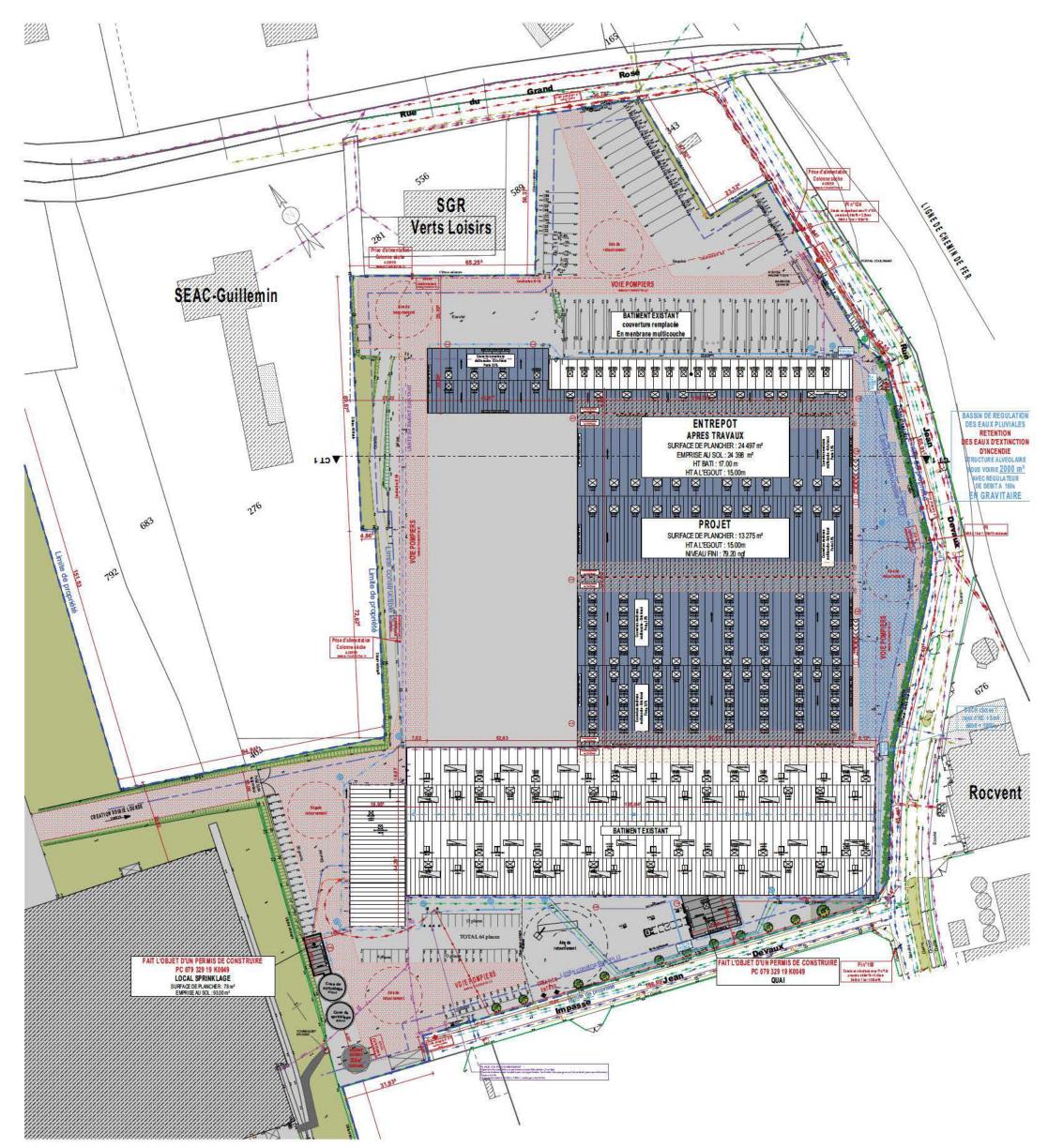
Annexe 4 - Plans état actuel

Tel. 05 49 66 05 71> Télécopie 05 49 66 09 42 > e-mail : contact@igc-etudes.fr SAS au capital de 252 000 euros > RC Niort B 420 861 205 > Code APE : 7112 B

THOUARS (79)

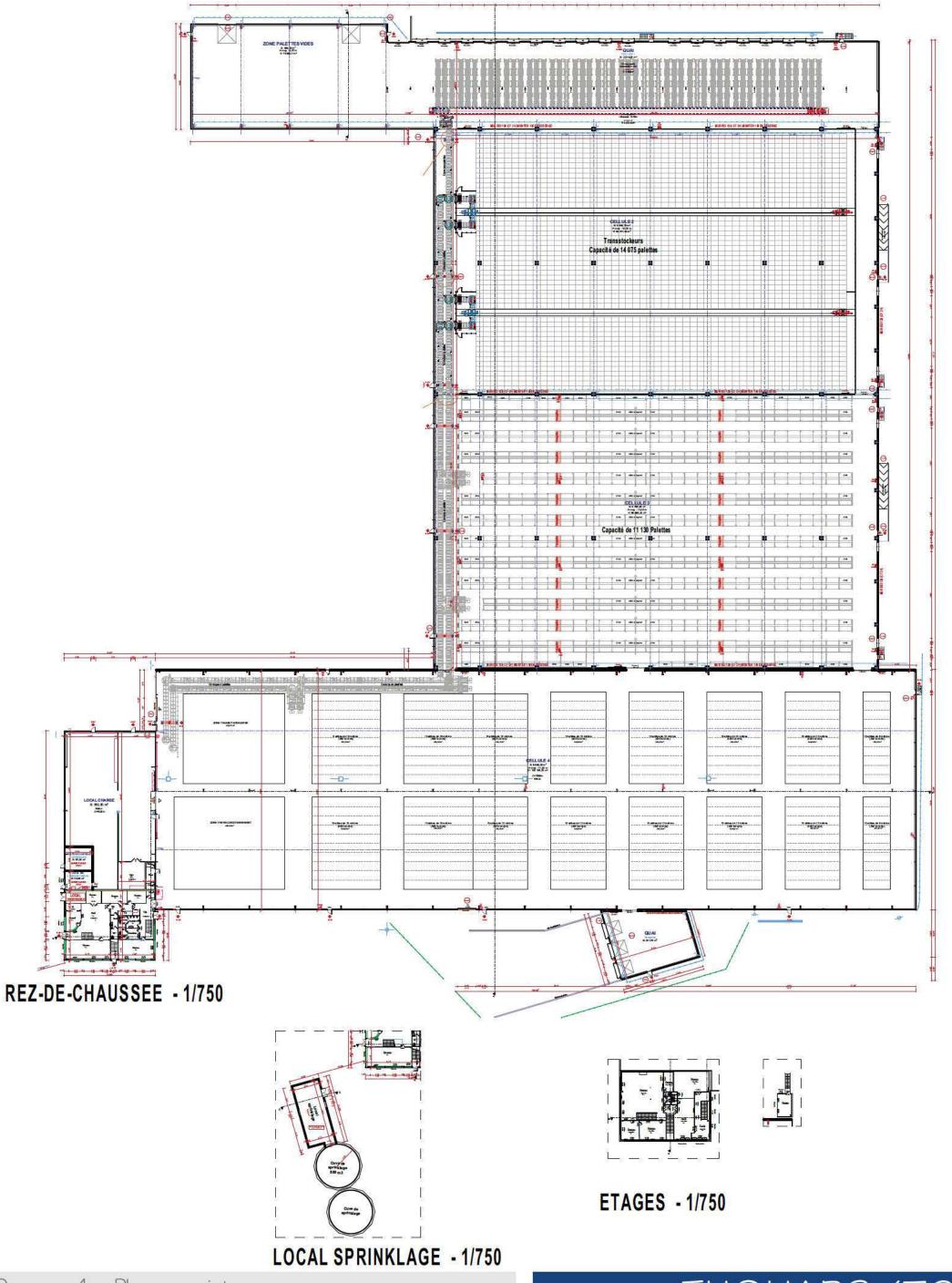
PROJET DE RESTRUCTURATION D'UN ENTREPOT

<u>Le 11/05/2020 - Dessin C.B.</u>



PLAN MASSE - 1/1250





Annexe 4 - Plans projet

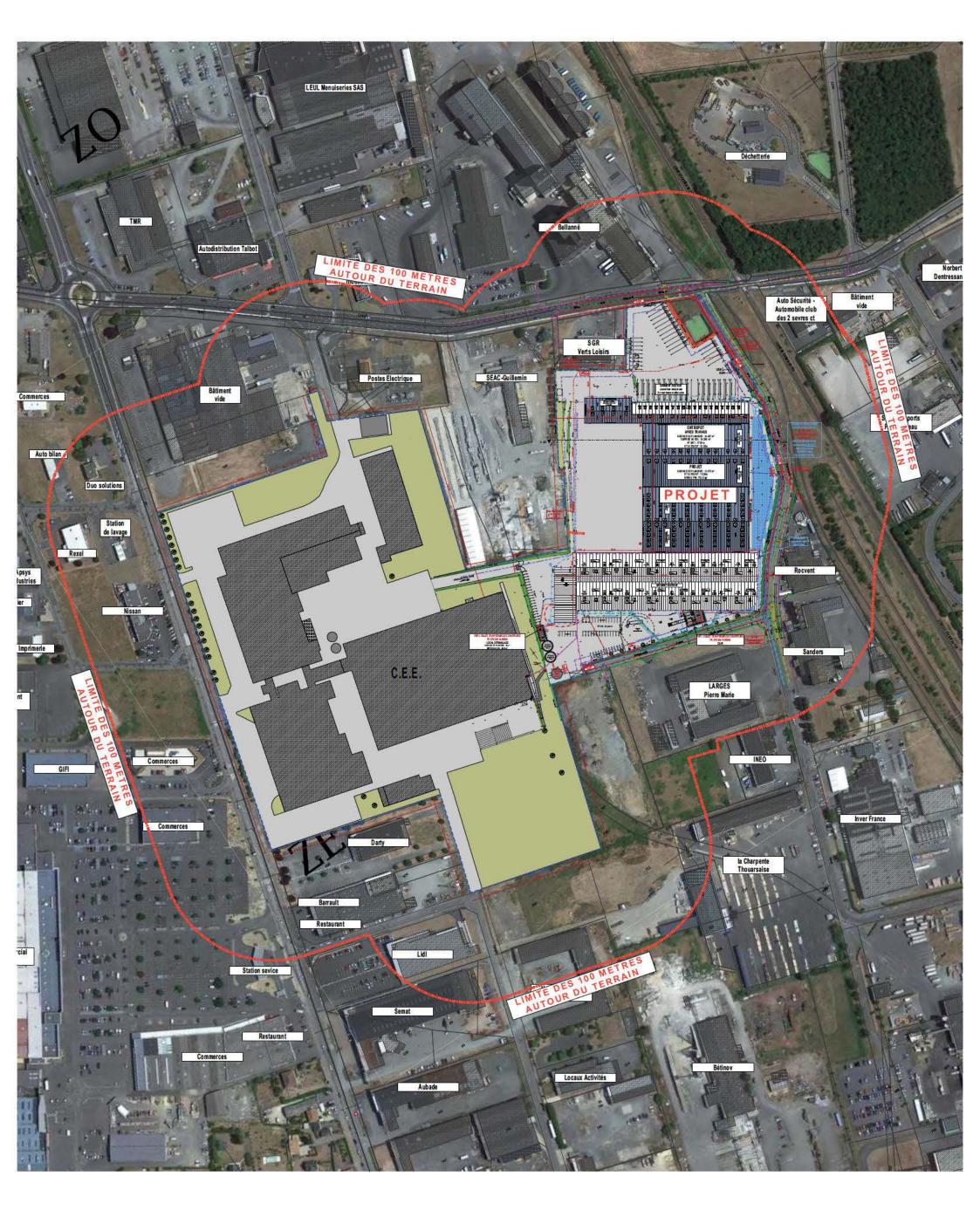
IGC ETUDES 8, Place du Boel > 79100 Thouars

Tel. 05 49 66 05 71> Télécopie 05 49 66 09 42 > e-mail: contact@igc-etudes.fr SAS au capital de 252 000 euros > RC Niort B 420 861 205 > Code APE: 7112 B

THOUARS (79)

PROJET DE RESTRUCTURATION D'UN ENTREPOT

<u>Le 11/05/2020 - Dessin C.B.</u>

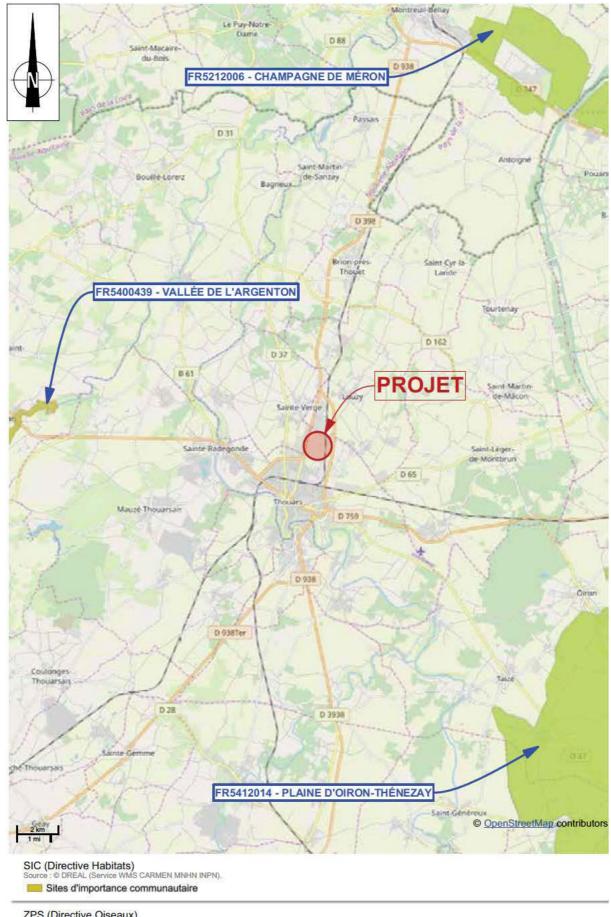




SAS au capital de 252 000 euros > RC Niort B 420 861 205 > Code APE : 7112 B

Tel. 05 49 66 05 71> Télécopie 05 49 66 09 42 > e-mail: contact@igc-etudes.fr

THOUARS (79)
C.E.E.
PROJET DE RESTRUCTURATION D'UN ENTREPOT



ZPS (Directive Oiseaux)
Source: © DREAL (Service WMS CARMEN MNHN INPN).

Zones de protection spéciale

Annexe 6 - Site Natura 2000

THOUARS (79)

PROJET DE RESTRUCTURATION D'UN ENTREPOT Le 11/05/2020 - Dessin C.B.

